Programme de formation préparatoire
Permis BE

PRÉREQUIS :

Être titulaire du permis de conduire de la catégorie B et que ce permis est valide à ce jour.

OBJECTIF : Conduire un ensemble articulé dont le véhicule tracteur ne dépasse pas 3,5 tonnes de PTAC tractant une remorque d'un PTAC supérieur à 750 kg et inférieur ou égal à 3 500 kg, lorsque la somme des PTAC de l'ensemble constitué est supérieure à 4250 kg.

APTITUDES :

la conduite d'un ensemble de véhicules présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de maîtriser correctement.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur, responsable et autonome, doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre comment maîtriser le maniement du véhicule en marche avant et arrière, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Connaissances générales :

— La pluie, la neige, le verglas, le brouillard, le vent, les distances d'arrêt ;
— La conduite en montagne ou zones accidentées ;
— L'hygiène de vie et la conduite ;
— La fatigue ;
— Le chargement ;
— Le stationnement ;
— Le dépassement ;
— Le centre de gravité, la force centrifuge, les stabilisateurs ;
— La vitesse, l'anticipation, les situations d'urgence ;
— Le freinage ;
— Le porte-à-faux, les angles morts ;
— L'assurance ;
— Les passages à niveau, les ponts, les tunnels, les ouvrages d'art, les plantations, l'itinéraire.

Vérifications à effectuer

— Système de direction du véhicule tracteur ;

— Niveau du liquide de frein ;
— Suspension de la remorque ;
— Pneus du véhicule tracteur/ de la remorque ;
— Feux, dispositifs réfléchissants et indicateurs de changement de direction ;
— Rétroviseurs additionnels : état, fixation ;
— Lave-glaces, essuie-glaces ;
— Portes, fenêtres et/ou vantaux (caravane), hayon.

Attelage/dételage

— Vérifications du système d'attelage : stabilisateurs, plots et prise électrique, état et fixation de la ferrure, graissage de la boule ;
— Positionnement du véhicule tracteur ou de la remorque : verrouillage de la tête d'attelage, mise en place du filin de sécurité et du câble électrique, remontée de la roue jockey, desserrage du frein ;
— Frein, roue jockey, filin, câble électrique, ouverture de la tête d'attelage, séparation du véhicule tracteur et de la remorque (1 mètre minimum).

COMPÉTENCES :

Connaissances générales

— La pluie, la neige, le verglas, le brouillard, le vent, les distances d'arrêt ;
— La conduite en montagne ou zones accidentées ;
— L'hygiène de vie et la conduite ;
— La fatigue ;
— Le chargement ;
— Le stationnement ;
— Le dépassement ;
— Le centre de gravité, la force centrifuge, les stabilisateurs ;
— La vitesse, l'anticipation, les situations d'urgence ;
— Le freinage ;
— Le porte-à-faux, les angles morts ;
— L'assurance ;
— Les passages à niveau, les ponts, les tunnels, les ouvrages d'art, les plantations, l'itinéraire.

Vérifications à effectuer

— Système de direction du véhicule tracteur ;
— Niveau du liquide de frein ;
— Suspension de la remorque ;
— Pneus du véhicule tracteur/ de la remorque ;
— Feux, dispositifs réfléchissants et indicateurs de changement de direction ;

— Rétroviseurs additionnels : état, fixation ;

— Lave-glaces, essuie-glaces ;

— Portes, fenêtres et/ou vantaux (caravane), hayon.

Attelage/dételage

— Vérifications du système d'attelage : stabilisateurs, plots et prise électrique, état et fixation de la ferrure, graissage de la boule ;

— Positionnement du véhicule tracteur ou de la remorque : verrouillage de la tête d'attelage, mise en place du filin de sécurité et du câble électrique, remontée de la roue jockey, desserrage du frein ;

— Frein, roue jockey, filin, câble électrique, ouverture de la tête d'attelage, séparation du véhicule tracteur et de la remorque (1 mètre minimum).

DURÉE :

- Conduite BE 20h00
- Accompagnement examen Circu 1h00
- Accompagnement Examen Plateau 1h00

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES MOBILISÉS :

L'établissement met à disposition de l'élève les moyens pédagogiques et techniques nécessaires au bon déroulement de la formation. Pour l'enseignement théorique, les cours sont dispensés dans un local agréé et équipé de matériels et supports pédagogiques adaptés et/ou sur le plateau hors circulation.
Pour l'enseignement pratique, les véhicules et remorques utilisés sont tous réceptionnés pour l'enseignement de la conduite, assurés, régulièrement entretenus et offrant le meilleur niveau de sécurité.
Les formateurs sont tous titulaires du diplôme d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière, ainsi que de l'autorisation administrative d'enseigner en cours de validité.

MODALITÉ D'ÉVALUATION :

Présentation aux épreuves : L'élève sera présenté à l'épreuve hors circulation et à l'épreuve en circulation par l'établissement, suivant les dates arrêtées et communiquées par l'autorité administrative.
Accompagnement aux épreuves : Le jour des épreuves hors circulation et en circulation, l'établissement assure l'accompagnement de l'élève sur le centre de l'examen et met à sa disposition le véhicule de l'établissement pendant toute la durée des épreuves.

DÉLAIS D'ACCÈS :

La formation prend effet le jour de la signature du contrat, pour une durée de 7 mois. Le calendrier de formation est établi par l'établissement en concertation avec l'élève, en fonction de leurs disponibilités respectives.
CPF : Toute demande préalable de prise en charge doit impérativement être saisie en ligne, au plus tard, dans les 15 jours calendaires avant le 1er jour de formation.
Toute demande préalable de prise en charge par le Pôle Emploi, au plus tard, dans les 3 semaines avant le 1er jour de formation.

TARIFS :

- FORMATION UNITAIRE 815€ TTC
- FORFAIT 815€ TTC

Programme de formation préparatoire
Permis BE

ACCESSIBILITÉ :
L'accessibilité aux personnes en situation de handicap peut être garantie sous réserve que nous puissions adapter la prestation à vos besoins spécifiques.
Merci de nous consulter pour envisager ensemble les modalités d'adaptations pour la formation.
Contact : M. Clément Gratacap – contact@aude-permis.com 04 68 27 24 91

Mise à jour le 02/10/2026 Vers 2.1